COMMUNE DE PAULX

E-MAIL | mairiedepaulx@wanadoo.fr
TÉL. | 02 40 26 02 18

Le 03 juillet 2023

Monsieur le Maire de Paulx
à

A l'attention des familles

Objet : **Nouvelles modalités de fonctionnement de la cantine scolaire – 2023/2024**

Chers parents,

En cette rentrée 2023/2024, la municipalité s'accompagne d'une nouvelle structure de restauration qui confectionnera les repas du restaurant scolaire en liaison chaude.
Cette nouveauté se traduit par la volonté de valoriser l'économie locale mais également de profiter de la qualité des produits de consommation répondant à la fois aux normes Européennes et Françaises. Les repas servis seront issus, en majorité, de produits provenant de producteurs locaux (laitage, viande, poisson, légumes…).
Toutefois, cette nouveauté engage quelques changements.
En effet, de nouvelles personnes constitueront l'équipe de restauration. Une période d'adaptation sera tout naturellement nécessaire durant les premières semaines avant que le rythme de croisière puisse s'installer.
De votre côté, un nouveau délai de réservation ou d'annulation s'applique. De ce fait, vous devrez inscrire ou désinscrire votre (vos) enfant(s) à la cantine en respectant strictement un délai de 48 heures ouvrées avant le jour concerné.
Comment se calcule le délai de 48 heures ouvrées ?

pour le **lundi**	s'inscrire ou se désinscrire le **mercredi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **mardi**	s'inscrire ou se désinscrire le **jeudi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **jeudi**	s'inscrire ou se désinscrire le **lundi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **vendredi**	s'inscrire ou se désinscrire le **mardi** précédent jusqu'à 16h30

ATTENTION : **si la semaine comporte un jour férié, il faut s'inscrire un jour ouvré plus tôt**.
En cas de non-respect de ce délai de prévenance, un tarif « hors délai » sera facturé.
Les autres modalités de fonctionnement restent inchangées : tarifs, communication des menus, mode de paiement, fiche d'inscription, règles à respecter, contacts …

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription au restaurant scolaire pour l'année 2023/2024. L'inscription est obligatoire chaque année. Si vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s), merci de nous retourner **AVANT le 14 août 2023, délai de rigueur**, les documents suivants complétés : fiche d'inscription, autorisation d'intervention et mandat de prélèvement avec RIB pour les nouvelles familles.

Je vous prie de croire, Chers parents, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire
Christian GAUTHIER

MAIRIE DE PAULX
44 (Loire-Atlantique)

FICHE D'INSCRIPTION

RESTAURANT SCOLAIRE 2023/2024

A retourner à la Mairie avant le 14/08/2023

NOM et PRENOM des parents : ……

Adresse : ……

……

Téléphone fixe : …… **Portable** : ……

Mail : ……@……

Ecole fréquentée : ……

			REGULIER			
			Mettre une croix pour les jours de féquentation			
Nom - Prénom de l'élève	**Date de Naissance**	**Classe**	**Lundi**	**Mardi**	**Jeudi**	**Vendredi**

Occasionnellement ☐ (cocher la case)

A …… le ……

Signature des parents

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS POUR L'ANNEE 2023/2024

4.29 € le repas pour une inscription régulière (à l'année)
4.50 € le repas pour une inscription occasionnelle.
4.81 € le repas pour une inscription hors délai

Inscription régulière = minimum 2 repas par semaine tout au long de l'année.

Vous avez plusieurs possibilités pour les inscriptions ou annulations :

- par mail à cantine@paulx.fr en demandant un accusé de réception
- au 02-40-26-02-18 (accueil mairie du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h)

Les parents devront inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s) au plus tard **48 heures ouvrées avant** le jour concerné.

Pour les inscriptions faites en retard **(au-delà d'un délai de prévenance de 48 heures ouvrées)** le tarif « hors délai » sera appliqué.

Les parents doivent inscrire ou désinscrire leur(s) enfant(s) :

pour le **lundi**	s'inscrire ou se désinscrire le **mercredi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **mardi**	s'inscrire ou se désinscrire le **jeudi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **jeudi**	s'inscrire ou se désinscrire le **lundi** précédent jusqu'à 16h30
pour le **vendredi**	s'inscrire ou de désinscrire le **mardi** précédent jusqu'à 16h30

ATTENTION : si la semaine comporte un jour férié, il faut s'inscrire un jour ouvré plus tôt.

La facturation se fait au mois par prélèvement automatique.

Ci-dessous le calendrier des prélèvements qui sera appliqué en début d'année :

Période de facturation	Date de prélèvement
Du 4 au 29 septembre 2023	08 novembre 2023
Du 2 au 20 octobre 2023	08 décembre 2023
Du 6 au 30 novembre 2023	09 janvier 2024
Du 1 au 22 décembre 2023	08 février 2024

A retourner à la Mairie avant le 14 août 2023 au plus tard

RESTAURANT SCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

AUTORISATION D'INTERVENTION

Je soussigné, Monsieur et/ou Madame *(nom et prénom)*……..

- **Père – Mère – Tuteur légal de l'enfant** *(rayer les mentions inutiles)*

Parents de …….

Adresse …….

Tél. Domicile :……. Tél. Travail :……Autres :……..

Ecole fréquentée : …….

Nom et Tél. du médecin traitant :
……..

L'enfant suit-il un traitement médical ? □ oui □ non

L'enfant a-t-il des allergies ? □ oui □ non
Si oui, lesquels …….

Autorise le responsable du service à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Paulx, le …… Signature *(précédée de la mention « **lu et approuvé** »)*